

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire soussigné, certifie que le procès-verbal du Conseil municipal, en date du 17 février 2012 a été affiché le 14 mars 2012, dans les conditions prévues à l’Article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales.

CONVOCAATION

Le 13 mars 2012, Jean-Yves GUELLIER, Maire de Molineuf, a convoqué le Conseil municipal en séance ordinaire pour le 19 mars 2012, pour délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- 1- Compte administratif 2011 : COMMUNE
- 2- Délibération arrêtant le projet de Plan Local d’Urbanisme
- 3- Délibération sur le transfert de compétence ramassage scolaire au SIVOS
- 4- Ouverture de crédits budgétaires en investissement avant le vote du budget pour la pose d’un ballon d’eau chaude et d’un radiateur
- 5- Questions diverses

Madame Claudine DELFAU a été nommée secrétaire de séance.

Le Maire demande l’approbation du Procès-verbal 17 février 2012

Les modifications suivantes sont demandées :

**P 4/5**

-Questions diverses : 5<sup>ème</sup> § rajouter « quelques points importants » après Conseil municipal

**P5/5** : 5<sup>ème</sup> § : remplacez « doit être refaite » par « doit être vérifiée pour remplacement éventuel ».

Le Procès-verbal ainsi amendé est adopté à 13 voix POUR.

Le Maire passe à l’ordre du jour.

**I – Compte administratif 2011 : COMMUNE**

M. André GONJON est élu Président de séance.

Le maire rappelle que le Compte Administratif a été présenté en détail lors de la séance du 17 février 2012, mais qu’il n’a pu être voté car le compte de gestion du percepteur n’était pas arrêté, à cette date.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR**

Le compte de gestion du Percepteur identique au Compte Administratif 2011 de la commune est approuvé à 13 voix POUR

**COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

**DÉLIBÉRATION**

***Conformément à l’article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire, après avoir présenté le Compte Administratif de l’exercice 2011 s’est retiré.***

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le Receveur municipal approuve, à l’unanimité par 12 voix POUR, le Compte Administratif de la commune.***

• <b>COMMUNE</b>	<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>205 316,42 €</b>
	<b>Déficit d’investissement</b>	<b>- 86 053,47 €</b>

Le maire passe au point 3

**III – Délibération sur le transfert de compétence ramassage scolaire au SIVOS**

La Régie de Transport a été dissoute au 31/12/2011, car le ramassage scolaire est sous-traité depuis septembre 2011.

Le SIVOS s'est prononcé sur le transfert de cette compétence et les 3 communes doivent délibérer dans les mêmes termes. La délibération suivante est adoptée à 13 voix POUR.

### **DELIBERATION**

***Suite à la dissolution de la Régie de Transport Scolaire le 31 Décembre 2011, et considérant la nécessité d'assurer la continuité du service de ramassage scolaire,***

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide,***

- ***de conserver la compétence Transport Scolaire au sein du SIVOS,***
- ***d'exercer cette compétence en régie concédée.***

IV – Ouverture de crédits budgétaires avant le vote du budget pour la pose d'un ballon d'eau chaude et d'un radiateur

### **DÉLIBÉRATION**

***Considérant la nécessité d'engager des dépenses d'investissement pour la fourniture et la pose d'un radiateur (499,93 € TTC) et d'un ballon d'eau chaude (564,25 € TTC) à l'école maternelle,***

***Le Conseil municipal,***

***-DÉCIDE d'ouvrir des crédits budgétaires en investissement avant le vote du budget primitif 2012, compte 21312 pour un montant de 1100 € TTC.***

Mme Ceré arrive à 21h20.

V – Questions diverses

- Ouverture de classe à Chambon s/Cisse  
Une 3<sup>ème</sup> classe sera ouverte à Chambon s/Cisse à la rentrée de septembre.

- Commissions de Communauté d'Agglomération de Blois
  - Commission Innovation Sociale et Solidarité  
M. André MANDARD souligne la mise en place d'une commission qui n'existait pas auparavant. Lors de la 1<sup>ère</sup> réunion, les objectifs de la commission ont été présentés.
  - Commission culture  
Mme Claudine DELFAU indique qu'une réunion concernant le prix Roblès a été programmée.
  - Commission Tourisme, Loisirs, Valorisation de la Loire et Sport.
  - Commission de développement économique  
M. Christian SÉNÉCHAL indique que les demandes de subventions pour les grandes manifestations ont été abordées comme le Tour du Loir-et-Cher par exemple, ou le Trail des Moulins.  
Dans la commission Tourisme, les sujets sont très diffus car il y a beaucoup d'actions.  
Dans la commission Economique, différents cas sont proposés notamment pour faire face au développement des entreprises locales.  
Un salon pour les jobs d'été va être organisé pour les jeunes.
  - Commission Finances  
M. Jean-François CHAMP a reçu beaucoup de documents pour la commission Finances, il fera un compte-rendu.
  - Commission de Développement Durable, déplacements, environnement  
Mme Christine PAVY indique que le Fonds Communautaire des Maîtrises d'énergie aide les communes à élaborer les dossiers. Certains projets peuvent être financés à 30% par Agglopolys.  
La communauté d'Agglomération Blésoise fait une récupération gratuite des véhicules hors d'usage, chez les particuliers.

- Commission Assainissement

M. Dominique PILLOT indique qu'il n'y a pas de projet global, les communes évoquent leurs propres problèmes.

## II. Délibération arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme

**Le** maire rappelle que cela fait 3 ans que le Conseil municipal travaille sur le PLU. Il y a eu beaucoup de réunions avec le cabinet BE-AUA. Chacun a pu s'exprimer, voter et participer sur les points majeurs, (emplacements réservés, zones devenues constructibles ou non constructibles etc.).

Le PLU a été présenté à la population le 17 janvier 2012 et 27 courriers de particuliers font partie de cette concertation. Les changements imposés par le Grenelle de l'Environnement ont dû être pris en compte dans le projet.

Le maire propose la délibération suivante :

### **DÉLIBÉRATION :**

***Vu le code de l'urbanisme modifié par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 Décembre 2000 et par la loi Urbanisme et Habitat (UH) du 2 Juillet 2003 et notamment ses articles L 123-6, L 123-9, L 300-2 et R 123-18***

***Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 avril 2009 prescrivant la révision du PLU, ainsi que les modalités de concertation de la population***

***Vu les modalités de concertation engagées***

***Vu le projet de PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), les orientations d'aménagement, le règlement, les documents graphiques et les annexes***

***Vu le débat sur les orientations du P.A.D.D. en séance du conseil municipal du 27 mai 2010, ainsi qu'en séance du 26 août 2011. suite aux observations du Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise***

***Vu les dispositions du Grenelle de l'environnement (lois du 3 août 2009-Grenelle1 et du 12 juillet 2010 –Grenelle 2).***

***Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été révisé, à quelle étape de la procédure il se situe et présente le projet de PLU***

***Le conseil municipal, à 13 voix POUR et 1 Abstention***

***Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et considérant que le projet de PLU est prêt à être transmis, pour avis, aux personnes publiques associées à sa révision, ainsi qu'aux personnes qui ont demandé à être consultées, et après en avoir délibéré :***

- ***tire le bilan de la concertation engagée sur le projet de PLU auprès de la population communale, concertation qui a eu lieu sous la forme :***
  - ***de la mise à disposition de la population d'un classeur contenant tous les éléments du projet de PLU au fur et à mesure de leur production,***
  - ***d'une première réunion publique, le 28 avril 2010, pour présenter le diagnostic et le PADD***
  - ***d'une seconde réunion publique, le 17 janvier 2012, pour présenter les documents graphiques et la définition des différentes zones et secteurs,***
  - ***d'une réponse motivée à chacune des demandes écrites individuelles. Ces demandes et les suites données par le conseil municipal sont récapitulées dans le tableau ci-joint en annexe.***
- ***arrête le projet de révision du PLU de la commune tel qu'il est annexé à la présente,***

- **précise que le projet de PLU sera communiqué, pour avis, aux personnes publiques associées, aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale directement concernés.**

**Selon l'article R 123-18 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.**

**La présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet.**

**Le dossier de projet de PLU arrêté sera tenu à la disposition du public.**

Il y aura ensuite une enquête d'utilité publique pendant laquelle des observations pourront être faites et seront acceptées ou non par le commissaire enquêteur.

**Le dossier de projet de PLU** passera devant toutes les administrations.

#### Informations

M. Olivier CHÉRY remplacera M. Julien DAMBRINE le 26 mars prochain.

La Commission Communale des Finances se réunira jeudi 22 mars à 20h30.

La prochaine réunion de Conseil municipal aura lieu le jeudi 5 avril à 20h30.

Le maire a reçu la réponse **du service des Domaines** pour les terrains de la Loge. L'estimation est de 5€ le m<sup>2</sup>.

M. SÉNÉCHAL demande si c'est la commune qui achètera les terrains ou des professionnels et qui va conduire le projet. Il demande quelles sont les dépenses que la commune devra supporter et pendant combien de temps.

Le maire répond que pour lui il s'agit d'une opportunité pour la commune et qu'il faut la saisir. Le CAUE (Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement) a proposé de réaliser l'étude et les coûts engendrés.

#### Point sur le travail des employés municipaux

Le maire indique que les demandes faites par les référents (bibliothèque, salle des fêtes etc.) aux employés communaux soient **centralisées** auprès de M. Jean-Claude GOHIER pour la partie technique et à la secrétaire de Mairie pour la partie administrative et le secrétariat.

#### TOUR DE TABLE

♦ Mme CERÉ demande qui va recevoir M. BEAUCHERY pour le projet de fleurissement devant la mairie. M. PRÉVOST propose de le faire.

♦ M. SÉNÉCHAL demande où en est le vestiaire des employés communaux. M. PILLOT lui répond qu'il vient de recevoir le devis du plombier et qu'il va établir un tableau comparatif des différents devis.

M. SÉNÉCHAL demande où en est l'élagage chemin des Petits Prés.

Le maire répond qu'il a envoyé les courriers mais certains particuliers n'ont pas encore fait le travail.

♦ Mme DELFAU reparle du chemin du Vieux tertre et de la vitesse excessive qui présente un réel danger pour les piétons.

Le maire est favorable à la mise en place d'un sens interdit et mettra cette question au prochain ordre du jour du Conseil.

♦ Mme CERÉ demande où en sont les propositions faites pour améliorer la sécurité chemin du Gué Taureau et route de Chambon.

M. GOUJON répond que c'est maintenant au Conseil général de s'en occuper.

Le Maire indique que le Conseil Général doit réaliser un comptage journalier avant tout.

Il fait savoir que l'ONF est d'accord pour louer le terrain nécessaire à l'implantation de **l'abribus** à la **Baillèterie**.

- ♦ Mme BOBIN rappelle que le samedi 24 mars à 15h, l'animation Mille lectures d'hiver aura lieu à la bibliothèque avec la comédienne Marion SOULAS qui lira des extraits du roman « Visage retrouvé » de Wadji Mouamad.
- ♦ M. PRÉVOST s'étonne car les travaux des Rinceaux ne sont pas commencés.
- ♦ M. PILLOT et les adjoints ont revu l'architecte pour le projet de l'école. Il doit finaliser l'étude et donner l'estimation du coût des travaux fin avril, début mai.  
M. PILLOT indique que la demande de classement ENS des Rinceaux est suspendue du fait que les terrains n'appartiennent pas tous à la commune. Le Conseil général attend les réponses et la suite du projet.  
M. PILLOT informe le Conseil des problèmes de ramassage des bennes et des containers à verre depuis le mois de décembre. La société OURRY a perdu un contrat à Vendôme et subit des perturbations. Val Eco a décidé d'appliquer les pénalités prévues au contrat.  
Deux déchetteries, Chouzy s/Cisse et Bracieux peuvent recevoir les déchets électroniques et électriques qui sont ensuite valorisés.
- ♦ M. GOUJON parle de l'attentat ayant eu lieu près d'une école en Midi Pyrénées et demande quelles précautions peuvent être prises. Mme BOILEAU répond que c'est le Préfet qui donne les directives.
- ♦ M. MANDARD rappelle que le CCAS n'existe plus mais qu'une Commission d'Action Sociale de la commune continue à fonctionner pour les compétences non prises en charge par le CIAS. Il est possible par exemple de maintenir l'Aide Spécifique de l'Accueil de Loisirs. La commission se compose d'André MANDARD, Nathalie CERÉ, Christine PAVY, Anne-Marie BARUEL, Isabelle BOUCARD et Anne-Marie BAUDIN.
- ♦ M. SÉNÉCHAL demande où en est le projet d'aménagement du jardin devant la mairie. Mme BOBIN répond que la commission fleurissement a élaboré un projet et attend l'avis d'un pépiniériste et du lycée horticole de Blois.
- ♦ Aucune autre question n'est soulevée, la séance est levée à 22h49.